



Délibération N° 4
Du Bureau Syndical du 09 décembre 2024

Lundi 9 décembre 2024, à 09h00, le Bureau Syndical, s'est réuni à PRIVAS, sous la présidence de M. Patrick COUDENE.

NOM, PRENOM	PRESENT	EXCUSE	ABSENT	NOM, PRENOM	PRESENT	EXCUSE	ABSENT
ACCASSAT K. (VP)	Visio			LEYNAUD J. (VP)	X		
BONNET-FERRAND V. (VP)	X			PEYRACHE A.	Visio		
BOUSCHON M. (VP)	X			REVEL F.	X		
BRESSO D.	X			ROUYEYROL B.	X		
BULINGE JP. (VP)	X			SABATIER R. (VP)	X		
CHAZE M. (VP)	X			SCHERER A. (VP)	X		
COULMONT H.		X		VALLA M. (VP)		X	
HERNANDEZ C.		X					

OBJET : CHAUFFERIE BOIS ET RESEAU DE CHALEUR D'ALBOUSSIÈRE / OPERATION SOUS MANDAT D'OUVRAGE / AVENANT N°1 CONVENTION MANDAT

Le Président rappelle au bureau syndical que la commune d'ALBOUSSIÈRE a mandaté le SDE07 pour la réalisation d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur. Cet équipement doit assurer le chauffage de la mairie d'ALBOUSSIÈRE, de l'école primaire, de l'école maternelle, de la salle de box, de la garderie et de la motricité.

La convention de mandat d'ouvrage prévoyait un total de l'opération à 372 271 euros HT, dont 285 086 euros HT de travaux.

Suite à l'avancement du projet et des études de maîtrise d'œuvre réalisées par le bureau d'ingénierie ING'EUROP, le montant du coût prévisionnel des travaux a été arrêté à 339 297.5 euros HT, soit en augmentation de 19% par rapport à l'estimation initiale de l'étude de faisabilité.

Le Président rappelle que la solution validée lors du conseil municipal du 5 décembre 2023, prévoyait l'implantation de la chaufferie à côté du bâtiment box/garderie, avec une nécessité que la commune se porte acquéreur auprès du Crédit Agricole pour la parcelle concernée.

Compte tenu des contraintes de temps, notamment liée à l'instruction de la demande de subvention Fonds Vert, le projet s'est orienté vers l'implantation de la chaufferie dans le garage situé sous le bâtiment mairie/école primaire avec la construction d'un bâtiment mitoyen à la mairie pour le stockage des plaquettes de bois. Cette solution avait été validée lors du conseil municipal du 19 janvier 2024.

Le Président indique que le maître d'œuvre a transmis ensuite le 30 mai 2024 une estimation du coût des travaux lors du rendu de la phase PRO DCE. Le coût estimatif des travaux était passé à 395 043.09 euros HT, soit en augmentation de 14% par rapport à l'estimation APD. Ce surcoût était principalement occasionné par la création d'une rampe avec mur de soutènement, la réalisation des fondations du silo adaptées à la fondation en débord du bâtiment mairie école – cf étude de sol – et la sécurisation du garage vis-à-vis des risques incendie.

Le Président indique que le maître d'œuvre, suite évolution du projet et notamment de nouvelles études liées à la nouvelle implantation, a transmis une demande d'avenant de sa rémunération au

montant de 32 210 euros HT. Cette demande d'avenant était en dessous du forfait définitif tel qu'il avait été estimé suite validation de l'APD.

Le Président indique qu'une consultation des travaux a ensuite été réalisée par le SDE07. Le total du marché de travaux qui a été signé est de 344 037.17 euros HT soit en baisse de 13% par rapport à l'estimation PRO DCE, mais toutefois en augmentation de 1.4% par rapport à l'estimation APD qui avait été validée.

Les attributaires du marché sont les entreprises COMTE TP pour 56 882.40 HT, BATHAIL CONSTRUCTION pour 118 507.28 HT et DALKIA pour 168 647.49 HT.

Enfin, le Président indique que des coûts non prévus ont été nécessaires :

- Relevés topographiques sur 2 zones d'implantation, soit une plus-value de 950 euros HT – crédit agricole et contre la mairie ;
- Etude thermique des bâtiments exigée pour la subvention Fonds Vert pour un coût de 5 915 HT ;
- Contrôle technique avec une plus-value de 3 000 HT avec ALPES CONTROLE compte tenu de l'implantation de la chaufferie dans un bâtiment ERP.

Le Président indique que le montant de l'opération est passé à 425 910.34 euros HT et qu'il est nécessaire de passer un avenant avec la commune. Ce montant comprend une part d'imprévus de 5% sur le montant des travaux notifiés et la rémunération du SDE07 à 12 405.16 euros HT.

S'agissant des subventions, la commune a reçu un accord du Fonds Vert pour 78 992 euros et du SDE07 via le Contrat Chaleur Renouvelable de l'ADEME pour 96 840 euros. Le taux de subvention ainsi déjà accordé est de 41.37%.

Le Président indique qu'une demande de subvention a également été faite auprès du Département pour un montant de 135 000 euros mais qu'il était nécessaire que le marché de travaux soit signé pour qu'elle puisse être présentée en commission permanente.

Enfin, le Président indique que le futur réseau de chaleur desservira uniquement des bâtiments communaux et que par conséquent il n'y aura pas de vente d'énergie contrairement à ce qui était indiqué dans la convention de mandat d'ouvrage au 8^{ème} alinéa de l'article 7.

Après en avoir délibéré, le bureau syndical à l'unanimité :

- ❖ **APPROUVE** le nouveau montant de l'opération à 425 910.34 euros HT ;
- ❖ **AUTORISE** le Président à signer l'avenant correspondant avec la commune d'ALBOUSSIERE ;
- ❖ **PREND ACTE** qu'il n'y aura pas de vente de chaleur.

Ainsi fait et délibéré,

Monsieur le Président

